

# LIBÉREZ VINCENZO

TOUS À ANGERS LUNDI 12 OCTOBRE À 9H !

LIBERTE TOTALE POUR VINCENZO !

VINCENZO VECCHI SERA REJUGE PAR LA COUR D'APPEL D'ANGERS LE LUNDI 12 OCTOBRE



En 2012, la justice italienne le condamne à 12 ans et 6 mois de prison pour avoir participé au contre-sommet du G8 de Gênes en juillet 2001 en application d'une loi promulguée en 1926 sous le régime fasciste de Mussolini, qui permet d'accuser quelqu'un de "Saccage et dévastation" pour sa simple présence à une manifestation. En 2016, elle émet à l'encontre de Vincenzo deux mandats d'arrêts européens (MAE), l'accumulation de ces deux M.A.E ayant pour objectif d'alourdir le dossier et de motiver l'arrestation...

Rappelons qu'à Gênes en 2001, **la répression a été préméditée et organisée militairement**. La police opéra des arrestations en masse, commit des actes de torture dans les lieux d'hébergements, fit des centaines de blessés et un mort (le jeune Carlo Giuliani). Pour ces violences, dénoncées par Amnesty International, l'Italie fut condamnée deux fois par la Cour européenne des droits de l'homme. Les "10 de Gênes" furent condamnés à de lourdes peines de prison (100 ans à eux tous) et Vincenzo en faisait partie. Quant aux policiers responsables de ces exactions, ils furent tous amnistiés.

Le 8 août 2019, Vincenzo Vecchi est arrêté, en vertu de deux MAE (le deuxième pour avoir participé à une manifestation antifasciste à Milan en 2006), aux

abords du village de Rochefort-en-Terre où il vit depuis 8 ans et immédiatement incarcéré à la prison de Rennes.

Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Rennes libère Vincenzo Vecchi au motif de l'irrégularité de la procédure d'exécution des MAE. La Cour déclare sans objet le MAE de Milan (la peine correspondante ayant été purgée) mais passe sous silence la machination que constitue son émission et la déloyauté de la justice italienne vis à vis de la France. Le MAE concernant Gênes est invalidé pour vice de procédure. Le 18 novembre, le ministère public se pourvoit en cassation.

[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org)

Facebook : @soutienvincenzo

Le 18 décembre 2019, la Cour de Cassation casse le jugement de Rennes et déplace l'affaire à Angers.

Depuis sa libération, Vincenzo vit et travaille à Rochefort-en-Terre. Il reste, partout en Europe, sous la menace de ces deux mandats d'arrêt européens.

Dès son arrestation, l'injustice flagrante que subit Vincenzo a provoqué une vive réaction dans son village et au-delà : de nombreux comités de soutien se sont donc créés, d'abord à Rochefort-en-Terre puis à Paris, Nantes, Rennes, Marseille, Brest et dans d'autres villes françaises ainsi qu'à Milan.

Plus récemment, un très actif comité s'est mis en place à Angers, dans la perspective du prochain jugement.

**NOUS REFUSONS QUE LA VIE DE VINCENZO SOIT LE JOUET D'UNE TRANSACTION ENTRE L'ITALIE ET LA FRANCE ET QUE SON PROCES DONNE PRETEXTE A DES MESURES REPRESSIFS ET SECURITAIRES !**

## POURQUOI SOMMES-NOUS TOUS MOBILISES ?

- ◆ Vincenzo écope de 13 ans de prison pour sa participation au contre-sommet de Gênes en 2001 où des centaines de milliers de manifestants se sont rassemblés contre le G8 et pour « un autre monde est possible » !
- ◆ 13 ans ! C'est une peine inique, scandaleusement disproportionnée, issue d'une loi de l'ère fasciste qui permet de condamner la simple présence à une manifestation, comme s'il s'agissait d'un crime !
- ◆ 20 ans après Gênes, la justice italienne le poursuit toujours... Vincenzo est l'objet d'un véritable acharnement judiciaire pendant que les auteurs de violences policières furent amnistiés voir promus !
- ◆ Le mandat d'arrêt européen de Gênes à l'encontre de Vincenzo émis par l'État italien marque sa volonté de clore l'une des pages les plus sombres de son histoire récente !
- ◆ La répression de Gênes, dans la rue et dans les tribunaux, fut un laboratoire dans le renforcement des appareils sécuritaires des États européens, dans un contexte actuel où les lois liberticides gagnent du terrain partout sur le continent !

**TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS SA LIBERTE INCONDITIONNELLE ET LE REJET DE LA PROCEDURE DE SON RENVOI EN ITALIE !**

[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org)

Facebook : @soutienvincenzo